

Sécurisez vos opérations à l'international

La Banque Cantonale de Genève propose sous le label IMEXBANKING une large palette de produits financiers adaptés aux entreprises soucieuses de sécuriser leurs opérations avec l'étranger, que ce soit à l'import ou à l'export.

L'essentiel

- La vente et l'achat de marchandises ou de services sur les marchés internationaux s'avèrent par nature complexes et soumis à certains aléas qu'il convient d'anticiper.
- L'offre ImeXbking, développée par la BCGE, vise à ainsi réduire les risques liés aux importations et exportations.
- L'accompagnement par nos spécialistes est préconisé afin de sélectionner les instruments adaptés aux différentes situations en matière de commerce international.

Avantages

Sécurité

Des solutions permettant de réduire les risques liés aux opérations d'import/export afin de garantir leur bon déroulement.

Présence internationale

La BCGE bénéficie d'un large réseau en tant que partenaire de plus de 400 banques dans 50 pays.

Savoir-faire

Une expertise de plus de 25 ans des différents marchés et secteurs d'activité.

Confirmation

Les outils utilisés peuvent donner lieu à une confirmation permettant de bénéficier sans attendre d'un escompte et de liquidités additionnelles.

Fonctionnement

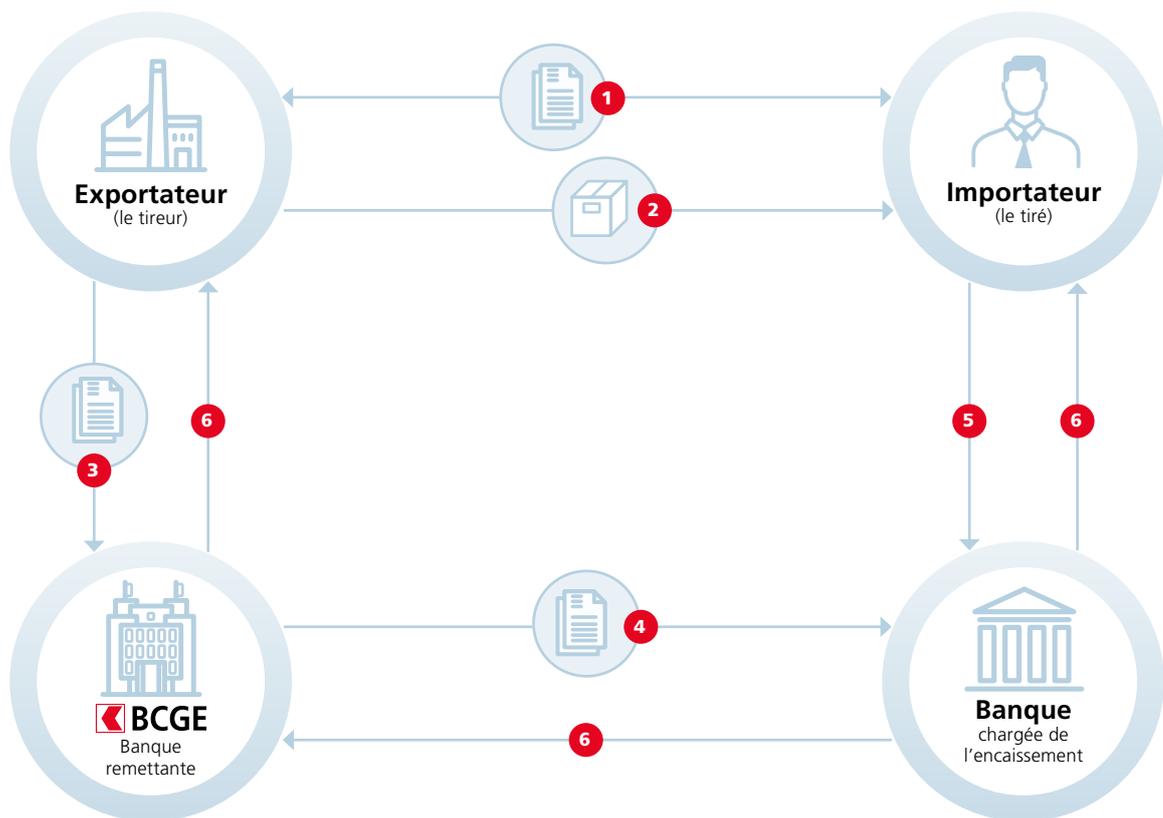
ImeXbking englobe un large éventail d'instruments financiers visant à sécuriser les transactions commerciales faites à l'internationales. Ces derniers sont regroupés en 3 grandes familles de produits :

- Encaissements documentaires
- Crédits documentaires
- Garanties bancaires

Encaissements documentaires

Les encaissements documentaires permettent d'obtenir une meilleure sécurité que le simple paiement contre facture dans les opérations commerciales. Le processus d'encaissement vise le traitement par les banques, selon les instructions reçues, de documents financiers et commerciaux en vue d'obtenir un paiement par le tiré contre remise des documents.

Cas d'une entreprise exportatrice partenaire :



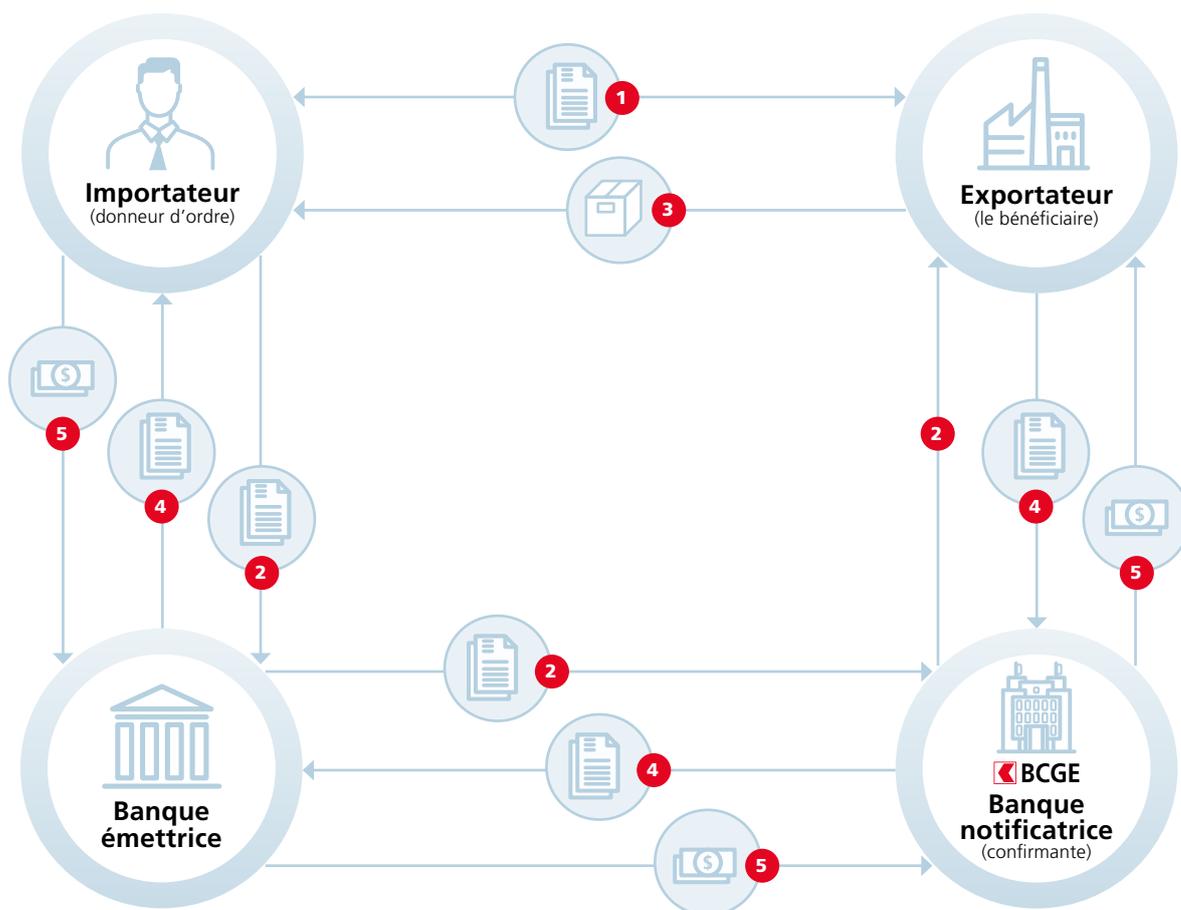
- 1** L'importateur et l'exportateur s'accordent sur les modalités du contrat notamment la remise documentaire.
- 2** Expédition de la marchandise à l'acheteur.
- 3** Remise des documents et de l'ordre d'encaissement auprès de la banque remittante.
- 4** La BCGE transmet l'ordre d'encaissement et les documents à la banque en charge.
- 5** Le tiré honore le contrat en acceptant une traite ou en donnant une instruction de paiement.
- 6** La banque chargée des encaissements met les documents à la disposition du tiré. Le tiré dispose de la marchandise.

Fonctionnement

Crédits documentaires

En insérant dans le contrat de vente une clause de crédit documentaire appelé également accréditif, les parties introduisent un arrangement irrévocable qui constitue un engagement ferme de la banque émettrice (ou confirmante) d'honorer une présentation conforme aux termes et conditions du crédit.

Cas d'une entreprise exportatrice partenaire de la BCGE :



- 1** Signature du contrat commercial avec clause stipulant que le règlement s'effectuera par crédit documentaire.
- 2** L'importateur demande à sa banque l'émission d'un crédit documentaire. Si elle y est disposée, celle-ci l'émet et l'adresse à la banque désignée qui notifie le crédit documentaire à l'exportateur.
- 3** Expédition de la marchandise.

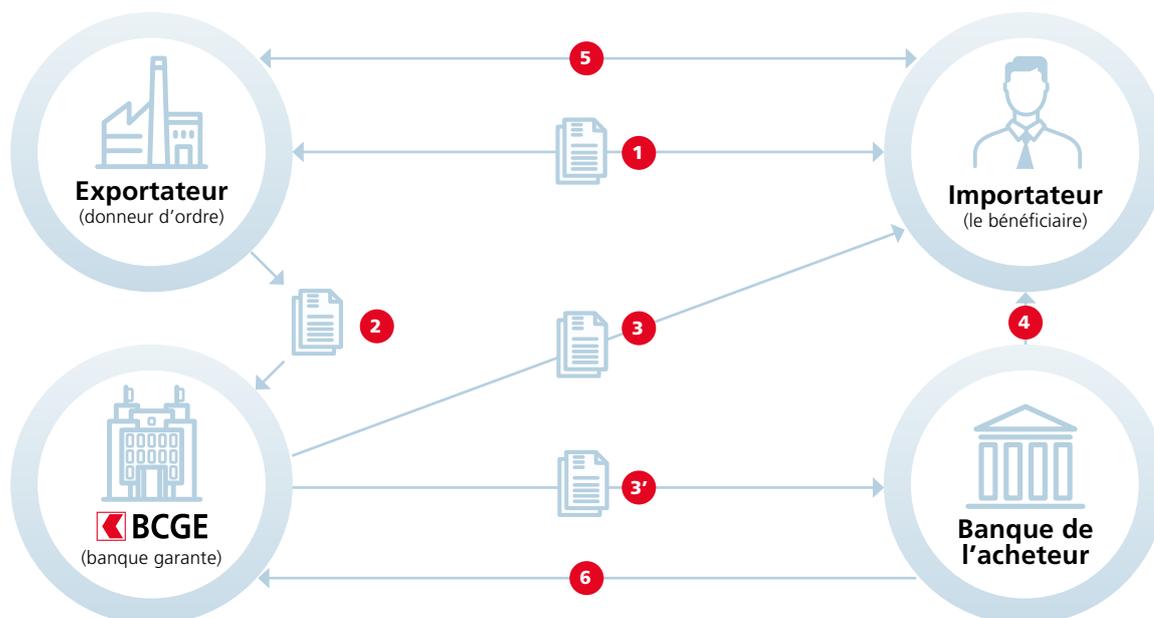
- 4** Remise des documents à la banque confirmante qui les examine et les envoie à la banque émettrice pour paiement qui à son tour examine les documents puis les remet à l'importateur, pour autant que ceux-ci soient conformes aux termes et conditions du crédit. La banque confirmante s'engage à payer et, si demandé, à escompter.
- 5** La banque émettrice procède au paiement.

Fonctionnement

Garanties bancaires

Ces instruments financiers sont des engagements irrévocables pris par une banque de fournir, à première demande du bénéficiaire, une prestation en espèces au cas où un tiers faillit à son obligation contractuelle.

Cas d'une entreprise exportatrice partenaire de la BCGE :



- 1** Signature du contrat commercial.
- 2** Le vendeur (exportateur) mandate la banque qui émet la garantie spécifique de type performance bond.
- 3** Dans le cas d'une garantie directe, la BCGE émet la garantie au profit du bénéficiaire.
- 3'** Dans le cas d'une garantie indirecte, la BCGE émet une contre-garantie au profit de la banque du bénéficiaire.
- 4** La banque émettrice émet la garantie en faveur du bénéficiaire, sous couvert de la contre-garantie.
- 5** Transmission des documents contractuels.
- 6** En cas de défaut contractuel, le bénéficiaire peut faire appel à la garantie respectivement la contre-garantie.

Conditions requises pour bénéficiaire de l'offre ImeXbking by BCGE

- Personnes morales
- Opérations liées à des produits de consommation courante et biens industriels
- Volumes d'import/export réguliers

Contact

 Votre conseiller personnel

 Conseil en ligne 058 211 21 00 ; lundi-vendredi : 7h30-19h30 ; samedi : 9h00-16h00 ; dimanche : 9h00-13h00

 imexbking@bcge.ch

 bcge.ch/fr/imexbking